



# Commune de BALGAU

## Département du Haut-Rhin

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 février 2021

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 14

Sous la présidence de Monsieur JEANDEL Philippe, Maire.

Présents : DUSS Etienne, BIXEL Chantal, WALTER Valérie, ANSELIN Florence, ENGASSER François, FULHABER Jérémie, GUTHMANN Gérard, KELLER Claude, LAEMLIN Pascal, LOEWERT Jean-Marc, MARTIN Guillaume, SCHMIDT Régis, THOMAS Christelle.

Ont donné procuration :

- MININGER Patrice a donné procuration à BIXEL Chantal

Absent non excusé : /

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura HECK

Sous la présidence de M. le Maire, la séance est ouverte à 19h30.

#### Ordre du jour

0. PV de la séance du 15 janvier 2021
1. Rectification de la délibération DEL20201215 052 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget
2. Droit de préemption urbain
3. Adhésion d'une nouvelle commune au syndicat mixte des cours d'eau et des canaux Plaine du Rhin
4. Avenant 02 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la mairie
5. Divers

## **0. PV de la séance du 15 janvier 2021**

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 15 janvier 2021.

### **DEL2021-02-18/003 : Rectification de la délibération DEL20201215 052 : Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement avant le vote du budget**

En date du 15 décembre dernier, le Conseil a donné au Mairie autorisation d'engager des dépenses d'investissement avant le vote du budget dans la limite du  $\frac{1}{4}$  des dépenses ouvertes sur l'exercice écoulé.

Suite à une remarque de la Trésorerie, le montant à prendre en compte était erroné. Le Conseil modifie la délibération comme suit :

**Constatant** que les crédits ouverts en section d'investissement de l'exercice 2020 s'élevaient à **1 017 240 €**, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et **à l'unanimité**, autorise Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du  $\frac{1}{4}$ , soit **254 310 €**.

### **DEL2021-02-18/004 : Droit de préemption urbain**

#### **- Vente Danielsky / Jülg**

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie cadastrée section 2, parcelles 245, 255, 258, 264, 266, 267 et 272 se situant rue Mittelhardt d'une superficie totale de 5.98 ares.

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

#### **- Vente Wellenreiter / Thoman**

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie cadastrée section 3, parcelles 147 et 148 se situant rue de la Gare d'une superficie totale de 16.05 ares.

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

### **DEL2021-02-18/005 : Adhésion d'une nouvelle commune au syndicat mixte des cours d'eau et des canaux Plaine du Rhin**

La Commune de Munchhouse a demandé son adhésion au syndicat Mixte des cours d'Eau et des Canaux de la Plaine du Rhin. M. le Maire rappelle que conformément au statut de ce syndicat, chaque commune membre doit donner son avis sur l'intégration d'un nouvel établissement.

Aussi, après en avoir délibéré, le Conseil émet un avis favorable à l'adhésion de la commune de Munchhouse au sein de ce syndicat.

## **DEL2021-02-18/006 : Avenant 02 au contrat de maîtrise d'œuvre pour la restructuration de la mairie**

L'avant-projet définitif (APD) ainsi que le chiffrage des travaux étant désormais validés, le montant des honoraires sont donc forcément revus à la hausse puisqu'ils correspondent à environ 13 % du montant des travaux, il convient de valider un avenant pour officialiser le nouveau contrat.

Ce nouveau montant avait déjà été pris en compte dans le plan de financement présenté lors de la validation de l'APD.

Ainsi, le Conseil approuve à l'unanimité ce nouvel avenant.

M. le Maire informe également le Conseil que les services d'incendie et de secours ont émis un avis favorable sur le nouveau permis pour la partie sécurité. De plus, suite au changement de service instructeur, il était nécessaire de déposer un nouveau permis auprès du SCOT, son contenu ne change pas, uniquement son numéro.

### **DIVERS**

#### **- Avancement et cadrage du RPI**

Une présentation du projet de regroupement des écoles avec Nambenheim et Geiswasser est exposée au Conseil. Il est rendu compte des différentes étapes du calendrier et des hypothèses échafaudées.

M. le Maire a effectué un cadrage sur le souhait de la commune en tenant compte des remarques des parents d'élèves.

Il convient désormais d'attendre la répartition des classes pour poursuivre sur le sujet.

#### **- Discussion sur les rétrocessions de parcelles rue de Fessenheim**

Les riverains de la rue de Fessenheim ont réitéré leur demande pour l'acquisition de petites parcelles communales situées entre leur propriété et la voirie de la rue de Fessenheim.

M. le Maire rappelle une décision prise par délibération du 12/02/2018 fixant les tarifs de rétrocessions, il souhaite avoir l'avis du Conseil sur ce sujet.

En l'absence de plan, la discussion est reportée à une séance ultérieure.

#### **- Travaux sur les installations de protection contre la foudre à l'Église**

Chaque année, une vérification est effectuée sur le parafoudre se situant sur l'Église.

Des anomalies ont été mentionnées sur le dernier rapport auxquelles il convient de remédier. Ainsi, le Maire demande aux membres de la commission urbanisme, compétents en électricité, d'étudier le rapport du service de contrôle et de suivre les travaux de l'entreprise retenue pour la mise aux normes.

- **Tour de table**

- Gérard GUTHMANN relève que dans la dernière édition du Journal de Balgau il est fait état de nombreuses pannes sur l'éclairage public et que l'étude sur la mise en place de LED est en cours. Mais il constate qu'il n'a jamais fait aussi sombre le long de la route de Bâle. M. le Maire indique que si c'est le souhait de la majorité, les réparations seront effectuées.
  
- Jérémie FULHABER a remarqué, lors de la tournée de distribution du journal, la présence de nombreuses déjections canines.  
Il souhaite également informer le Conseil qu'il a déposé un permis pour une porcherie sur paille à proximité de ses autres élevages.  
Enfin, il indique que selon des dires, la commune posséderait aussi une lame, ainsi que l'AF. En tout état de cause, cette dernière ne serait pas adaptée aux engins de la commune, puisqu'elle était à tracter, c'est pourquoi une lame adaptable sur le tracteur communale a été acquise.
  
- Régis SCHMIDT s'étonne, qu'après lecture du rapport de l'intercommunalité, des communes possèdent des points verts, il trouve dommage qu'il n'y en ait pas partout.  
M. le Maire lui répond qu'il faudrait trouver l'emplacement et pouvoir maîtriser les dépôts.
  
- Pascal LAEMLIN revient sur le permis de la Mairie, au moment du vote de l'APD il fallait se dépêcher pour le dépôt du permis pour tenir les délais, mais avec le nouveau dépôt, ces derniers ne sont pas remis en cause ? Non, il a été redéposé avec un autre numéro pour le passage de Colmar Agglo vers le SCOT de Guebwiller, mais l'instruction des services extérieurs est en cours.
  
- M. le Maire rappelle les problèmes de chauffage rencontrés à l'école, il appelle aux volontaires pour remettre les tables dans les salles de classe samedi matin, rendez-vous est fixé à 9h.

L'ordre du jour étant épuisé et plus de questions n'étant soulevées, la séance est levée à 22h10.